

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal de la Commune de Mont-Dauphin du 15 février 2019

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Convocation du 11 février 2019, envoyée par le 1^{er} Adjoint sortant aux nouveaux élus

Ouverture de la séance à 18 h 10

Étaient présents les conseillers municipaux élus le 23 mars 2014 et ceux élus les 03 et 10 février 2019 (par ordre de l'ancienneté des élections puis par ordre de suffrages et par priorité d'âge) :

FERRARIS Marc, OTTOMANI Maurice, BOREL Jacqueline, RAITBERGER François, COTTIN Gilles, PELLETIER Vincent, BONFORT Laure, PUY David, BAZIN Isabelle, PIATON Cyr

Était absente : TEYSSEDRE Hélène

Pouvoir : de Mme TEYSSEDRE à Mr PIATON

La séance a été ouverte sous la présidence de Mr Maurice OTTOMANI, 1^{er} Adjoint sortant, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer :

Mesdames et Messieurs PUY David, TEYSSEDRE Hélène, Isabelle BAZIN et PIATON Cyr (élus à la suite des scrutins des 03 et 10/02/2019).

Mr François RAITBERGER, doyen d'âge parmi les conseillers municipaux, a présidé la suite de cette séance en vue de l'élection du maire.

Le conseil a choisi pour *secrétaire Monsieur David PUY*.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidatures, il est procédé au déroulement du vote.

1/ ÉLECTION DU MAIRE :

Premier tour de scrutin

Le président, après avoir donné lecture des articles L 2122-4, L2122-5 et L2122-7 du Code général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder à l'élection d'un maire conformément aux dispositions prévues par ce code.

Sont candidats : MM PELLETIER et RAITBERGER

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- Mr RAITBERGER 10 voix
- Mr PELLETIER 1 voix

Mr RAITBERGER ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire, et a été installé.

Mr RAITBERGER a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

Mr RAITBERGER remercie Monsieur OTTOMANI qui a dû assurer l'intérim pendant une période difficile.

2/ DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS À ÉLIRE

Après avoir rappelé que le nombre d'adjoints est fixé au minimum à 1 et au maximum à 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit 3, Monsieur le Maire a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait à ce jour de 3 adjoints ; le Maire rappelle également que l'enveloppe budgétaire fixée par délibération en 2014, est égale à l'enveloppe pour 2 adjoints, donc sans incidence sur les finances communales. Au vu de ces éléments, *le Conseil Municipal, par 11 voix pour, a fixé à 3 le nombre des adjoints au Maire*.

3/ ÉLECTION DU PREMIER ADJOINT

Premier tour de scrutin

Est candidat : Mr Marc FERRARIS

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

A obtenu :

- Mr FERRARIS 11 voix

Mr FERRARIS ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1^{er} Adjoint, et a été installé.

Mr FERRARIS a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

4/ ÉLECTION DU DEUXIEME ADJOINT

Premier tour de scrutin

Sont candidats : Mme Isabelle BAZIN, Mr Vincent PELLETIER et Mr Cyr PIATON

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- Mme BAZIN 2 voix
- Mr PELLETIER 4 voix
- Mr PIATON 5 voix

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue au premier tour, un second tour de scrutin est organisé.

Deuxième tour de scrutin

Sont candidats : Mr PELLETIER et Mr PIATON

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- Mr PELLETIER 4 voix
- Mr PIATON 7 voix

Mr PIATON ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 2^{ème} Adjoint, et a été installé.

Mr PIATON a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

5/ ÉLECTION DU TROISIEME ADJOINT

Premier tour de scrutin

Sont candidats : Mme BOREL Jacqueline et Mr PELLETIER Vincent

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- Mme BOREL 6 voix
- Mr PELLETIER 5 voix

Mme BOREL ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 3^{ème} Adjoint, et a été installée.

Mme BOREL a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

6/ DÉLÉGUÉS À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GUILLESTROIS QUEYRAS (CCGQ)

Délégués à la Communauté de Communes dans l'ordre du tableau : RAITBERGER François, Maire et délégué titulaire et FERRARIS Marc, 1^{er} Adjoint et délégué suppléant.

7/ ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT MIXTE D'ÉLECTRIFICATION DES HAUTES-ALPES (SYME 05)

Au préalable, le Maire indique que la commune de Mont-Dauphin adhère au SYME 05, autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité sur le territoire des collectivités membres, précise qu'étaient membres de cet organisme : Vincent PELLETIER en qualité de délégué titulaire et Gilbert FIORLETTA en qualité de membre suppléant.

Sont candidats :

- délégué titulaire Vincent PELLETIER
- délégué suppléant Cyr PIATON

Il n'y a pas d'autres candidats.

Élection au scrutin secret :

Au premier tour de scrutin, le résultat du dépouillement des bulletins de vote est le suivant :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne 11
- nombre de bulletins à déduire, blancs ou nuls 0
- nombre de suffrages exprimés 11
- majorité absolue 6

Ont obtenu :

- Mr PELLETIER, 11 voix
- Mr PIATON, 11 voix

Sont donc proclamés délégués pour la commune de Mont-Dauphin, au SYME 05 : Monsieur PELLETIER Vincent, titulaire et Mr PIATON Cyr, suppléant.

8/ ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL GUIL-DURANCE D'ÉCLAIRAGE PUBLIC (SIGDEP)

Monsieur le Maire expose que la commune de Mont-Dauphin adhère au SIGDEP, qui exerce à titre obligatoire les compétences relatives à l'éclairage public. Étaient délégués Gilbert FIORLETTA en qualité de titulaire et Vincent PELLETIER en qualité de suppléant.

Sont candidats :

- Vincent PELLETIER, délégué titulaire
- Cyr PIATON, délégué suppléant

Il n'y a pas d'autres candidats.

Élection au scrutin secret :

Au premier tour de scrutin, le résultat du dépouillement des bulletins de vote est le suivant :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne 11
- nombre de bulletins à déduire, blancs ou nuls 0
- nombre de suffrages exprimés 11
- majorité absolue 6

Ont obtenu :

- Mr PELLETIER, 11 voix
- Mr PIATON, 11 voix

Sont donc proclamés délégués pour la commune de Mont-Dauphin, au SIGDEP : Monsieur PELLETIER Vincent, titulaire et Mr PIATON Cyr, suppléant.

9/ ÉLECTION MEMBRES DE LA COMMISSION D'ADJUDICATION ET D'APPELS D'OFFRES (CAO)

Le Maire expose que la CAO est composée d'un Président (le Maire) et de 3 membres titulaires et 3 suppléants.

Sont candidats délégués titulaires :

- Jacqueline BOREL

- Laure BONFORT
- Isabelle MAZUEL

Sont candidats délégués suppléants :

- Cyr PIATON
- Gilles COTTIN
- David PUY

Il n'y a pas d'autres candidats.

Élection au scrutin secret :

Au premier tour de scrutin, le résultat du dépouillement des bulletins de vote est le suivant :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne 11
- nombre de bulletins à déduire, blancs ou nuls 0
- nombre de suffrages exprimés 11
- majorité absolue 6

Ont obtenu :

- les candidats titulaires : 11 voix
- les candidats suppléants, 11 voix

Sont donc proclamés délégués à la CAO : Mesdames BOREL Jacqueline BONFORT Laure et BAZIN Isabelle, titulaires et Messieurs PIATON Cyr, COTTIN Gilles et PUY David, suppléants.

10/ ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT D'ADDUCTION D'EAU EYGLIERS MONT-DAUPHIN (SAE)

Le SAE regroupe les communes de Mont-Dauphin et Eyglies pour la gestion de la ressource en eau du captage de Gros, dont la gestion est assurée par un syndicat, créé par arrêté préfectoral du 19 novembre 1954. Mont-Dauphin est représentée par 2 délégués titulaires et 2 suppléants.

Sont candidats délégués titulaires :

- PELLETIER Vincent
- Cyr PIATON,

Sont candidats délégués suppléants :

- BOREL Jacqueline
- BAZIN Isabelle

Il n'y a pas d'autres candidats.

Élection au scrutin secret :

Au premier tour de scrutin, le résultat du dépouillement des bulletins de vote est le suivant :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne 11
- nombre de bulletins à déduire, blancs ou nuls 0
- nombre de suffrages exprimés 11
- majorité absolue 6

Ont obtenu :

- MM PELLETIER et PIATON, 11 voix
- Mmes BOREL et BAZIN, 11 voix

Sont donc proclamés délégués au SAE pour la commune de Mont-Dauphin

- ***délégués titulaires : Messieurs PELLETIER Vincent et PIATON Cyr***
- ***délégués suppléants : Mesdames BOREL Jacqueline et BAZIN Isabelle.***

11/ REPRÉSENTANTS AU RÉSEAU DES SITES MAJEURS VAUBAN (RSVM)

La commune de Mont-Dauphin est représentée au sein du réseau des sites majeurs Vauban par un représentant titulaire et un suppléant.

Élection au scrutin secret :

Est candidat représentant titulaire : Mr RAITBERGER

Au premier tour de scrutin, le résultat du dépouillement des bulletins de vote est le suivant :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne 11

- nombre de bulletins à déduire, blancs ou nuls 0
- nombre de suffrages exprimés 11
- majorité absolue 6

A obtenu :

- **Mr RAITBERGER, 11 voix**

Sont candidats représentants suppléants :

- Mr FERRARIS
- Mme BAZIN
- Mr PELLETIER

Au premier tour de scrutin, le résultat du dépouillement des bulletins de vote est le suivant :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne 11
- nombre de bulletins à déduire, blancs ou nuls 0
- nombre de suffrages exprimés 11
- majorité absolue 6

Ont obtenu :

- Mr FERRARIS, 3 voix
- Mme BAZIN, 4 voix
- Mr PELLETIER, 4 voix

Deuxième tour de scrutin

Sont candidats Mme BAZIN et Mr PELLETIER

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne 11
- nombre de bulletins à déduire, blancs ou nuls 0
- nombre de suffrages exprimés 11
- majorité absolue 6

Ont obtenu :

- Mme BAZIN, 5 voix
- Mr PELLETIER, 6 voix

Sont donc proclamés représentants au RSMV,

- **représentant titulaire : Monsieur RAITBERGER François**
- **représentant suppléant : Monsieur PELLETIER Vincent.**

12/ REPRÉSENTANTS À L'AGENCE RÉGIONALE D'ÉQUIPEMENT ET D'AMÉNAGEMENT (AREA)

Monsieur le Maire expose l'objet de la SPL AREA PACA, dont Mont-Dauphin est actionnaire. Il rappelle également que la restauration des Remparts du Cavalier 104, a été réalisée après que la Commune ait délégué la maîtrise d'ouvrage de l'opération à l'AREA.

Rappel de l'objet de la société :

« La société réalise, exclusivement pour le compte de ses actionnaires et sur leur territoire et dans le cadre des contrats conclus avec ces derniers

- toute opération d'aménagement, de construction, de réhabilitation, de gros entretien, de maintenance, de gestion, des bâtiments et équipements dont les actionnaires sont propriétaires ou assurent la maîtrise d'ouvrage et toute prestation de services entrant dans ce cadre,
- toute opération liée à l'efficacité et à la transition énergétique ».

La participation de la Commune de Mont-Dauphin implique l'élection d'un représentant au CA, d'un représentant aux AG des actionnaires et d'un représentant au sein du Comité permanent stratégique et de contrôle.

Monsieur le Maire précise toutefois que ce peut être le même représentant pour ces 3 actions.

Le Conseil Municipal, par 11 voix pour, désigne Mr RAITBERGER François comme représentant.

13/ REPRÉSENTANTS À IT 05

Monsieur le Maire expose l'objet de l'agence d'ingénierie territoriale (IT 05) : « Dans la limite du territoire haut-alpin, IT05 a pour objet d'apporter au bénéfice des collectivités territoriales, des EPCI et toute autre personne morale de droit public du département des Hautes-Alpes qui en sont membres, une assistance d'ordre technique dans les domaines en relation avec la gestion locale.

Elle se constitue également, en tant que de besoin, en « centrale d'achats ».

L'Agence apporte son soutien à ses adhérents sous la forme de conseils ou, d'assistance à maîtrise d'ouvrage notamment, dans les domaines :

- routes et infrastructures de transport ;
- bâtiments ;
- eau potable et assainissement (collectif et non collectif) ;
- gestion des cours d'eau ;
- déchets ;
- sports de nature (PDESI et PDIPR) ;
- espaces naturels sensibles (ENS) ;
- énergie ;
- développement numérique, y compris le développement de services en ligne (plateforme de marchés, e Hautes-Alpes...) ;
- ingénierie financière ;
- conseil juridique et assuranciel y compris l'accompagnement de l'achat public ;
- formation et animation de réseaux ;
- développement de politiques culturelles ;
- la restauration collective ;
- l'irrigation agricole.
- application du droit des sols.

L'Agence, pour réaliser ces missions, pourra avoir recours aux services d'un intervenant extérieur (consultant, bureau d'études, avocat, fiscaliste...).

Les interventions de l'Agence sont ainsi regroupées en trois catégories :

- type A : conseil,
- type B : assistance à maître d'ouvrage,
- type C : offre de services.

Les interventions de type A sont assurées gratuitement aux membres de l'agence et sont financées sur fonds propres (cotisations, subventions diverses). Les interventions de type B et C font l'objet d'une facturation sur la base de leur coût réel, imputable à IT 05 ».

Seuls siègent avec voix délibérative au sein des organes délibérants d'IT05, les Conseillers Départementaux pour le Département, les Maires ou leurs représentants pour les Communes, les Présidents ou leurs représentants pour les EPCI, un représentant de l'Association des Maires du département des Hautes-Alpes, et un représentant des autres personnes morales de droit public.

Le Conseil Municipal, par 11 voix pour, désigne Monsieur PIATON Cyr en qualité de représentant de la Commune de Mont-Dauphin auprès d'IT05.

14/ REPRÉSENTATION DE LA COMMUNE

À L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL GUILLESTROIS QUEYRAS (OTGQ)

Monsieur le Maire indique, que selon les statuts, c'est soit le délégué communautaire soit son suppléant qui siège à l'OTGQ.

Monsieur RAITBERGER, délégué communautaire, ne souhaitant pas siéger à l'Office de Tourisme, c'est donc Monsieur FERRARIS, suppléant, qui siègera.

15/ REPRÉSENTATION DE LA COMMUNE AU CONSEIL D'ÉCOLE D'EYGLIERS

Les enfants de Mont-Dauphin étant scolarisés à Eygliers, école de rattachement, il est nécessaire que la commune soit représentée au sein du conseil d'école.

Par 11 voix pour Mr PUY David est désigné comme titulaire et Mme BONFORT Laure comme suppléante.

16/ DÉNOMINATION SALLE COMMUNALE DITE « DE CONFÉRENCES »

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de donner un nom à la salle communale du 2^{ème} étage, dite « salle de conférences » ; il souhaite que cette salle soit baptisée salle « Gil Fiorletta » du nom du Maire qui l'a voulue, et qui est aujourd'hui décédé.

Mme BAZIN propose de la nommer salle « Gil et Nicole Fiorletta », mais cette proposition de retient pas l'agrément des autres élus.

Par 11 voix pour, il est ainsi décidé de dénommer la salle « Gil Fiorletta ».

Les questions inscrites à l'ordre du jour étant épuisées, le Maire demande aux conseillers municipaux de prévoir au plus vite une nouvelle réunion. Seront entre autres à évoquer au cours de cette prochaine réunion : les commissions communales, les commissions communautaires, les logements de l'ancienne école, le défibrillateur (à ce sujet, Vincent PELLETIER indique que le défibrillateur MONUM va pouvoir être déplacé à l'extérieur), les places PMR, les greniers de Campana....

La prochaine réunion est fixée au mercredi 20 février 2019, à 20 heures.

La séance est levée à 19 h 50.

Procès-verbal approuvé :

- le 19/02/2019 par le Maire, François RAITBERGER



- le 19/02/2019 par le secrétaire, David PUY



